



## **Comité de défense de l'hôpital de Concarneau**

Le 20 avril 2021

Maison des associations  
26 avenue du Mal Foch  
29900 CONCARNEAU

[defendre-hopitalcc@hotmail.fr](mailto:defendre-hopitalcc@hotmail.fr)

Monsieur le Procureur de la République

Le 12 mai 2020, à la fin du confinement strict, et dans le respect des gestes barrière préconisés, des militants se sont mobilisés à Millau pour défendre leurs droits et notamment celui de manifester. Venus d'horizons différents, ils se sont retrouvés pour exiger des moyens pour l'hôpital. Cette action nécessaire vise à défendre et promouvoir légitimement nos biens communs et nos services publics, si malmenés et si fragilisés alors que justement nous devons affronter la pandémie.

Sur la base des vidéos de la ville, sans aucune intervention des deux policiers présents, une cinquantaine de militants ont été verbalisés. Ils sont maintenant convoqués au tribunal judiciaire de Rodez le 4 mai 2021.

Alors que le Conseil d'État demande au gouvernement de respecter la loi, que le juge des référés relève que le Haut Conseil de la santé publique ne préconise, dans ses recommandations du 24 avril 2020, aucune restriction à la circulation dans l'espace public tant que les « mesures barrières » sont respectées(..). Alors que la liberté de manifester est une liberté fondamentale, le juge des référés en déduit que, sauf circonstances particulières, l'interdiction des manifestations sur la voie publique n'est justifiée que par les risques sanitaires que lorsque les « mesures barrières » ne peuvent être respectées ou que l'événement risque de réunir plus de 5 000 personnes, la police, sur la base de vidéo de la ville, verbalise une cinquantaine de manifestants.

Le comité de défense de l'hôpital de Concarneau s'associe à la démarche de la Coordination Nationale des comités de défense des hôpitaux et maternités de proximité et vous demande de faire reconnaître le droit en annulant cette convocation pour l'ensemble des personnes concernées. Il en va de notre démocratie, de nos droits.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Procureur, l'expression de nos respectueuses salutations

Les porte-parole du comité

Françoise BOUANICHE, Hélène DERRIEN, Marianne JAN, Claude JUILLIERE